



CAC-RE

Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme éducative

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2025

Sommaire

1. Contexte et justification.....	3
2. Missions de la CAC.....	4
3. Méthodologie de travail.....	5
4. Axes du Plan de Travail Annuel	5
5. MATRICE DU PLAN DE TRAVAIL 2024.....	6

1. Contexte et justification

Depuis plus d'une dizaine d'années, la Côte d'Ivoire connaît un nouvel essor économique. Des progrès sont constatés dans le secteur de l'éducation avec le taux brut d'accès au primaire qui est passé de 97,8% en 2013-2014 à plus de 100% (102,48%) en 2021-2022 avec la parité filles-garçons ; le taux d'achèvement du primaire qui est passé de 60,4% en 2013-2014 à 78,4% en 2021-2022. Malgré cela, des efforts restent à faire, si le pays veut atteindre les ODD, notamment en matière de capital humain ou d'égalité des sexes. Car, l'indice du capital humain (ICH) de la Côte d'Ivoire reste faible avec de faibles performances et de grandes disparités dans les résultats en matière d'éducation et de santé entre les groupes socio-économiques. Pour preuve, le rapport sur le développement 2020 du PNUD indique que la valeur de l'ICH de la Côte d'Ivoire pour 2019 s'établit à 0,538 ce qui place le pays dans la catégorie « **développement humain faible** » et au 162^{ème} rang parmi 189 pays et territoires.

Ainsi, l'amélioration de la qualité du capital humain de la Côte d'Ivoire demeure importante compte tenu, notamment, de la jeunesse et de la croissance rapide de sa population. C'est pourquoi, le 2^{ème} pilier du Plan National de Développement (PND 2021-2025) met l'accent sur le « Développement du capital humain et la promotion de l'emploi ».

Lancés le 19 juillet 2021, les Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA) visent à générer des solutions durables, consensuelles et contextuelles face aux défis de l'éducation afin de poursuivre cette amélioration de la qualité du capital humain.

Entre juillet 2021 et avril 2022, les EGENA ont offert un cadre exceptionnel de concertation qui ont abouti à la construction d'un nouveau pacte social autour d'une école d'excellence, réaffirmant ainsi l'importance des enjeux éducatifs et inscrivant, dans la transparence, la réussite de l'apprenant au cœur de toutes les actions éducatives.

L'organisation des EGENA, au-delà des résultats et de leur exploitation suggère une anticipation sur le futur cadre institutionnel, les modes de gouvernance et le choix des hommes et des femmes qui devront préparer et porter les réformes, qui en découleront.

Le MENA s'est engagé à construire un système éducatif amélioré avec une gestion et un leadership efficient et efficace et à promouvoir l'accès de tous les enfants et adultes à une éducation de qualité, équitable et inclusive. Dans cette perspective, le MENA s'appuiera sur 5 axes interdépendants qui conduiront aux changements nécessaires

: les politiques en matière d'éducation, la coordination institutionnelle, les ressources humaines et matérielles, le financement et l'utilisation de données probantes.

Ainsi, le cadre des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, les consultations organisées appellent à la nécessité de créer, au sein du MENA, un secrétariat technique / cellule de pilotage et de coordination, dont la vocation sera de veiller à la cohérence de l'action ministérielle en assurant la capitalisation, la coordination administrative entre les directions générales et l'animation territoriale dans les domaines relevant de ses compétences mais également pour être une « porte d'entrée », sorte de « guichet unique » pour tous les partenaires qui souhaitent appuyer la politique du MENA.

L'arrêté n°0013 / MENA / DAJC du 20 mars 2023 porte institution, attributions, composition et fonctionnement de la Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme de l'éducation, dénommée CAC.

La CAC est transitoire et à terme évoluera pour devenir un Secrétariat d'Appui à la Coordination (SAC). Cette cellule est chargée de suivre et d'évaluer les décisions pour impulser la mise en œuvre de la réforme éducative, notamment celle issue des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA).

Conformément aux exigences de bonne gouvernance, la CAC s'est engagée à se doter d'un Plan de Travail Annuel par l'élaboration d'un Plan de Travail Annuel (PTA). Ce Plan de travail retrace l'ensemble des activités qui seront

menées par la CAC, au cours d'une année, en appui aux priorités nationales déclinées dans (1) le Plan Sectoriel de l'Education, (3) les orientations ministérielles et (4) dans ces attributions.

Il vise également l'opérationnalisation de la Matrice Opérationnelle des EGENA, des Objectifs de Développement Durable en Côte d'Ivoire, pour ce qui relève du sous-secteur Education Nationale et Alphabétisation.

2. Missions de la CAC

Conformément à l'arrêté n°139 / MENA / CAB du 25 juin 2024 portant institution, attributions, composition et fonctionnement de la Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme de l'éducation appuie le cabinet du Ministre dans sa mission de coordination politique éducative et particulièrement dans le suivi des partenariats et des décisions susceptibles d'impulser la mise en œuvre de la réforme éducative, notamment celles issues des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA).

A ce titre, elle est chargée de :

- Assurer l'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers ;
- Participer à la mobilisation des ressources extérieures pour le financement des projets/programmes prioritaires du ministère ;
- Suivre la communication des rapports et bilans des projets/programmes afin de s'assurer de leur dissémination auprès des parties prenantes ;
- Veiller à la bonne exécution des projets/programmes et à l'amélioration des taux de décaissement des fonds mis à disposition du ministère
- Organiser des revues périodiques pour suivre l'état d'avancement et les performances des projets et programmes ;
- Mettre en évidence les difficultés éventuelles dans le fonctionnement des projets et émettre des recommandations
- Veiller à la mise en œuvre des mesures correctives par les coordonnateurs des projets ;
- Participer, en cas de nécessité, aux missions des projets/programmes sur le terrain et produire les rapports y afférents ;
- Représenter les intérêts du ministère au sein du Groupe Local des Partenaires de l'Education et participer aux activités dudit groupe ;
- Faciliter la communication entre les parties prenantes afin de garantir une bonne circulation de l'information relative à la mise en œuvre des activités et aux résultats obtenus.

3. Méthodologie de travail

Pour réaliser ce Plan de Travail Annuel, La CAC a examiné le cadre de référence de son champ d'activités, à savoir l'arrêté n°139 / MENA / CAB du 25 juin 2024 portant institution, attributions, composition et fonctionnement de la Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme de l'éducation et a procédé à la collecte et à la consultation de plusieurs documents, notamment :

- La matrice opérationnelle des EGENA ;
- Le document du Programme PRSEB ;
- Le Plan de Travail Budgétisé 2025 du MENA ;
- Le Pacte de Partenariat pour la transformation du Système éducatif ;
- La note d'orientation 2025 pour l'élaboration du Plan de Travail Annuel du PRSEB.

4. Axes du Plan de Travail Annuel

Le Plan de Travail Annuel 2025 de la CAC s'inscrit dans l'objectif de développement 3 du PRSEB à savoir « **Mettre en place une gestion basée sur les performances tout au long de la chaîne de prestation de services** ».

Les actions de ce plan de travail sont déclinées dans le **Domaine de Résultat 3 : Renforcer la capacité de gestion et l'obligation de résultats tout au long de la chaîne de prestation de services** et comporte deux (02) grandes composantes à savoir :

- Composante 1 : Structure de la CAC-RE opérationnelle
- Composante 2 : Planification-Suivi-évaluation du Programme

5. MATRICE DU PLAN DE TRAVAIL 2025

Libellé	CHRONOGRAMME												Coût total
	2025-Q1			2025-Q2			2025-Q3			2025-Q4			
	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	
Domaine de Résultat 3 : Renforcer la capacité de gestion et l'obligation de résultats tout au long de la chaîne de prestation de services													163 728 000
Sous-Domaine de Résultat 3.1 : Coordination, Planification et Suivi au sein du MENA													163 728 000
Composante 1 Structure la CAC-RE opérationnelle													139 728 000
Action 1.1 Conduire des réflexions stratégiques liées à la mise en œuvre des EGENA													11 160 000
Activité 1.2.1 Organiser un atelier bilan de mise en œuvre des mesures des EGENA											X		11 160 000
Action 1.3 Conduire des réflexions stratégiques liées aux orientations ministérielles													61 488 000
Activité 1.3.1 Participer aux rencontres internationales de dialogue de haut niveau sur les problématiques de l'éducation							X						40 000 000
Activité 1.3.3 Organiser 1 mission de benchmarking et d'immersion dans des pays avancés en matière de coordination de système éducatif									X				10 000 000
Activité 1.3.4 Organiser une rencontre avec des potentiels partenaires techniques et financiers sur les problématiques de l'éducation			X										10 000 000
Activité 1.3.5 Elaborer le rapport bilan 2024 et le plan annuel 2025 de mise en œuvre de la CAC											X		1 488 000
Action 1.4 Mettre en œuvre le plan d'action de la CAC-RE													40 920 000

Libellé	CHRONOGRAMME												Coût total
	2025-Q1			2025-Q2			2025-Q3			2025-Q4			
	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	
Activité 1.4.1 Organiser un atelier de formation sur la coordination et la mise en œuvre des programmes de coopération avec les partenaires techniques et financiers						X							14 880 000
Activité 1.4.2 Organiser un atelier de renforcement des capacités sur la coordination du cadre stratégique et opérationnel de la réforme					X								14 880 000
Activité 1.4.3 Organiser un atelier de renforcement de capacités sur le suivi, l'évaluation, la redevabilité, la communication et la gestion des connaissances dans la mise en œuvre des projets et programmes de la réforme							X						11 160 000
Action 1.5 Renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre des mesures issues des EGENA													26 160 000
Activité 1.5.1 Recruter un consultant en vue de l'élaboration du plan de renforcement des capacités des agents du MENA						X							15 000 000
Activité 1.5.2 Organiser un séminaire (40 personnes pendant 3 jours) de validation du plan de renforcement des capacités des agents du MENA									X				11 160 000
Composante 2 Planification-Suivi-évaluation du Programme												24 000 000	
Action 2.1 Assurer la conception, la coordination, la planification, le suivi et l'évaluation des projets et programmes du MENA													24 000 000
Activité 2.1.1 Former les membres de la CAC-RE et un pool national en méthodologie d'évaluation d'impact des politiques publiques, programmes et projets								X					24 000 000